



Prélèvement forcé (apd) et changement de domicile

Par **ncharp**, le **26/03/2010** à **16:01**

Bonjour,

Je payais mes impôts en métropole par prélèvement automatique.

Suite à mon déménagement de métropole vers la Guyane (que j'ai ensuite indiqué dans la fiche de déclaration d'impôts), le prélèvement automatique a continué. croyant que le centre d'impôts avait fait les mise à jour nécessaires, je ne me suis pas inquiété (déclaration faite et prélèvement mensuel). Or j'ai récemment été remboursé de mes prélèvement automatiques et ai été prélevé de force sur mon compte, et sans préavis, d'un montant bien plus élevé, qui inclus tous les frais supplémentaires.

Y a-t-il un recours possible?